

A qui sont destinées les semaines découverte ?

A tous les jeunes de 14 à 26 ans qui souhaitent découvrir un ou plusieurs métiers de l'artisanat, dans le but d'intégrer un parcours de formation diplômant.

Elles se déroulent exclusivement pendant les congés scolaires.

En quoi consistent les semaines découverte ?

Vous êtes accueillis dans l'entreprise artisanale de votre choix, après accord du chef d'entreprise. La durée de l'accueil peut varier de 1 à 5 jours, pendant lesquels on vous présentera :

- l'entreprise
- le ou les métiers qui y sont exercés
- les conditions de travail
- la satisfaction que l'on ressent à exercer un métier

Quelle est l'utilité de cette semaine dans mon parcours d'orientation ?

Très souvent, les métiers de l'artisanat ont une image qui ne correspond pas à la réalité. La semaine « Découverte d'un métier » vous permettra de mieux cerner ce que veut vraiment dire être boulanger, coiffeur, esthéticienne, peintre en bâtiment, mécanicien automobile... Vous pourrez ensuite choisir votre futur métier en connaissance de cause.

La semaine découverte peut déboucher sur un contrat d'apprentissage.

Combien de semaines ai-je le droit de faire ?

Autant que vous voulez, mais vous ne pouvez pas passer plus de 5 jours dans la même entreprise.

Combien coûte une semaine découverte ?

Ce service est entièrement gratuit.

Comment faire pour suivre une semaine découverte ?

Dans un premier temps, vous devez trouver une entreprise prête à vous accueillir. Cette entreprise s'adresse ensuite au Service Jeunes et entreprises de la Chambre de Métiers d'Alsace pour obtenir une convention de stage, qui doit être signée par le chef d'entreprise, le stagiaire (vous) et son représentant légal s'il est mineur.

Vous retrouverez toutes les coordonnées de la Chambre de Métiers d'Alsace sur notre site, dans la rubrique « Espace jeunes ».



Chambre de Métiers d'Alsace

www.facebook.com/CMAlsace